

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 décembre 2014 - 19H30

Présents : Mmes et M. MANUBY Didier, MEGE Isabelle, CHAPTARD Michel, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, ANTUNES Fernand, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence.

Absents : MM. ESTIER Pascal (procuration à Mme Alves), BERTHIER Yannick (procuration à Mme Lonchambon), MAZERON Laurent (procuration à M. Manuby), BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson), MEUNIER Thierry.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- ASSAINISSEMENT
 - Choix de l'entreprise pour le marché de travaux
 - Surtaxe
- PLU
- AFFAIRES FONCIERES
- RESERVE PARLEMENTAIRE
- SIEG
- CAMPING
- QUESTIONS DIVERSES

Lecture du précédent compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2014 : accord à l'unanimité. M. De Jésus demande à rajouter une précision concernant le paragraphe SIRB - Modification de statuts.

Vol au local des services techniques : M. le Maire informe qu'un vol s'est produit au local des services techniques dans la nuit du 04 au 05 décembre 2014. Le véhicule Citroën « Jumpy » a été dérobé ainsi que du matériel et de l'habillement. Déclaration a été faite à la Gendarmerie qui a procédé aux formalités d'usage. Le véhicule a été retrouvé quelques jours plus tard à Riom. Un système de sécurité devra être étudié afin d'assurer la protection du local des services techniques.

ASSAINISSEMENT :

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2014, l'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement, tranches 2015 et 2016 a été lancé en procédure adaptée. La Commission d'appel d'offres s'est réunie les 17 novembre et 1^{er} décembre 2014. Les Entreprises MONTEIL, SOGEA, SNC BESANCON, ROUX, SPL 63, COUDERT, SADE et ROBINET ont fait une offre. Après négociation et analyse détaillée des propositions par le Cabinet SOMIVAL, l'entreprise SNC BESANCON est arrivée 1^{ère} au classement final pour un montant total de travaux de 386 673,98 € HT, soit 464 008,78 € TTC.

SURTAXE ASSAINISSEMENT 2015 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter la surtaxe d'assainissement 2015 de 0,96 € à 0,98 € hors T.V.A. par m3, soit une augmentation d'environ 2,08 % par rapport à 2014.

PLU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'historique de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme lancée par délibération du 21 novembre 2008. Il rappelle que le projet de PLU a été arrêté par délibération du 27 Septembre 2013 puis a été transmis aux personnes publiques associées, qui ont donné pour la plupart des avis défavorables.

Le bureau d'études qui était en charge du dossier de PLU a cessé son activité et a été remplacé par le Bureau d'Etudes Réalités en juillet 2014. La nouvelle équipe municipale a décidé de ne pas poursuivre la procédure et de relancer la concertation.

Les objectifs du projet de territoire débattu en 2010 et inscrit dans le document de Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sont toujours d'actualité : accueillir de nouveaux habitants, affirmer une image tournée vers la protection d'un environnement de qualité et vers un rapport particulier au milieu aquatique et organiser le développement urbain en cohérence avec les infrastructures existantes et avec les moyens financiers de la Commune. Ils pourront cependant être modifiés si besoin est en relation avec les projets communaux.

Sur proposition du Cabinet Réalités, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité par délibération pour relancer la concertation sur les objectifs définis dans le projet de territoire et organiser une réunion publique.

Suite au compte-rendu n°2 et selon la demande du cabinet Réalités la prochaine réunion portera sur le PADD et le zonage. Le groupe de travail devra revoir le PADD et apporter les modifications nécessaires depuis la reprise du projet. De même concernant le zonage le groupe devra également réétudier les différents zonages autour des villages (Uja, A, ...)

AFFAIRES FONCIERES :

Loyer des appartements communaux pour 2015 : Le Conseil Municipal décide une augmentation de 258 € à 260 € au 1^{er} janvier 2015. La rénovation des salles d'eau devra être programmée prochainement.

Droit de préférence AN 279 : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à son « droit de préférence » pour la parcelle AN 279 d'une superficie de 8 990 m² vendue 900 € par les Consorts JOUBERTON au profit de M. Jean-Michel VIGIER.

Bail de la Gendarmerie des Ancizes-Comps : Il est renouvelé à compter du 1^{er} octobre 2014 pour 9 ans avec révision triennale, pour un loyer qui sera augmenté de 47 750 € à 50 600 € annuel.

Propriété Bourduge : Le Notaire chargé de la succession de M. Aimé Bourduge demande si la Commune est intéressée par l'acquisition de l'ancien bar-hôtel mis en vente par les héritiers. La parcelle est grevée d'un emplacement réservé au profit de la Commune pour l'aménagement du carrefour de La Croix-Mallet. Un courrier sera adressé au Notaire et le Conseil Municipal prendra sa décision à la prochaine réunion.

Moulin de Perol : Les propriétaires proposent de vendre à la Commune le moulin afin d'en faire un musée qui pourrait être ouvert au public et aux écoles. Une décision sera prise prochainement.

Tarifs de location des salles communales pour 2015 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs :

- Foyer Rural : 150 €
- Maison des Jeunes : 50 €
- Salle sous le stade : 80 €
- Salle de Comps : 80 €

Il décide à l'unanimité moins 4 contre (Mmes Lonchambon, Alves, MM. Estier, Berthier) la mise en place d'une caution de 300 € à demander à chaque location de particuliers ou d'associations.

La commission prendra contact avec l'Association « Chambouletouthéâtre » qui utilise le Foyer Rural pour des cours de théâtre pour enfants.

RESERVE PARLEMENTAIRE :

Une demande de subvention exceptionnelle de 15 000 € sera adressée à M. le Sénateur pour la tranche de travaux de viabilisation du lotissement Les Frênes, d'un montant de 161 023 € HT.

SIEG :

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune au groupement d'achat du SIEG pour l'électricité, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché français de l'énergie à compter du 1^{er} janvier 2016, ce qui concernera le Foyer rural et le Stade municipal.

CAMPING :

La commission en charge du camping a mené un travail concernant le camping et les possibilités de développement. Il serait nécessaire de définir pour la saison 2015 un projet. La Commission donne le rendu de l'étude menée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Puy-de-Dôme qui recommande de conclure un contrat de « Délégation de Service Public » sur une durée à définir, avec un transfert de gestion à un exploitant privé. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins 4 abstentions (Mmes Lonchambon et Alves, MM. Estier et Berthier) donne l'autorisation à M. le Maire pour continuer à travailler sur le projet de DSP qui devra être étudié par un juriste pour approbation finale par le Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES :

La Poste : M. Le Maire a eu une nouvelle entrevue avec le Délégué Régional de La Poste. Il l'a informé du désaccord du Conseil Municipal concernant la réduction des horaires d'ouverture du bureau, y compris le samedi matin. Il devra faire des propositions à La Poste d'ici fin mars 2015.

Programme Local de l'Habitat : Le plan d'actions du PLH de Manzat-Communauté exécuté à partir des grandes orientations retenues, a été approuvé en conseil communautaire le 18 décembre 2014. Les conseillers sont appelés à prendre connaissance du document et à faire part de leurs remarques.

Rapport du SIEG : Le rapport d'activités pour la période 2013 est consultable en Mairie.

Réforme territoriale : Le schéma de regroupement des Communautés de communes sera élaboré par le Préfet jusqu'au début avril 2015. Il sera arrêté fin 2015. Il existe 3 scénarii possibles :

- 1- Communauté de communes à l'échelle du SMADC,
 - 2- Fusion de 3 EPCI : Communautés de Haute-Combraille, Pontgibaud-Sioule-et-Volcans et Sioulet-Chavanon
Fusion de 5 EPCI : Pays de St-Eloy, Pays de Pionsat, Pays de Menat, Côtes de Combrailles, Cœur de Combrailles et Manzat-Communauté.
 - 3- Manzat-Communauté, Côtes de Combrailles et une partie du Pays de Menat
- Les Conseils Municipaux seront amenés à se prononcer. Une réunion d'information est programmée en janvier 2015 à Manzat-Communauté à laquelle seront conviés tous les conseillers municipaux et délégués communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

